



Pouvoir adjudicateur :
École Nationale Supérieure Maritime
10, quai Frissard
76600 Le Havre
marches.publics@supmarine.fr

**Marché public de services
N° 2026-19**

**Maintenance de la centrale vapeur pédagogique
du site ENSM de Marseille**

APPEL D'OFFRES OUVERT
En application des articles L. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5
du code de la commande publique

**Règlement de la Consultation (R.C.)
commun à tous les lots**

Date limite de remise des offres :

Mercredi 8 juillet 2026 à 12 h 00

SOMMAIRE

Article 1. Pouvoir adjudicateur	3
ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE MARITIME	3
Article 2. Description du marché	3
Article 3. Procédure de passation	3
Article 4. Caractéristiques principales du marché	3
4.1 Forme du marché	3
4.2 Allotissement	3
4.3 Durée du marché – Délai d'exécution	4
4.4 Les groupements d'entreprises	4
4.5 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles	4
Article 5. Conditions de participation à la consultation	5
5.1. Conditions de participation propres aux groupements	5
5.2. Dispositions relatives aux sous-traitants	5
5.3. Contenu et retrait du dossier de consultation des entreprises	5
5.4. Renseignements complémentaires	5
5.5. Pièces à remettre par tous les candidats	6
5.5.1. Pièces se rapportant à la candidature	6
5.5.2. Pièces se rapportant à l'offre	7
5.6. Modalités de remise des plis	7
5.6.1. Date de remise des plis et délai de validité des offres	7
5.6.2. Modalités de transmission des offres	7
5.6.3. Clauses relatives à la dématérialisation	7
5.6.4. Copie de sauvegarde	7
5.6.5. Langue utilisée	8
5.6.6. Unité monétaire	8
Article 6. Visite sur site	8
Article 7. Méthodes d'analyse et de classement des offres	9
7.1 Examen des candidatures	9
7.2 Examen des offres	9
Article 8. Attribution du marché	10
Article 9. Renseignements complémentaires	10
Article 10. Litiges et différends	10

Article 1. Pouvoir adjudicateur

**Ecole Nationale Supérieure Maritime
10 quai Frissard
76600 Le Havre**

Article 2. Description du marché

L'ENSM est un établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du ministre chargé de la mer, constitué sous la forme d'un grand établissement. Elle a été créée en 2010 par la fusion des 4 écoles nationales de la marine marchande.

L'ENSM, dont le siège est situé au Havre, est aujourd'hui implantée sur 4 sites : Le Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille.

L'ENSM a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, d'officiers de la marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités du secteur de l'économie maritime et portuaire, de la navigation maritime et fluviale, des transports, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable.

Dans le cadre d'une volonté de garantir un fonctionnement optimal de ses installations pédagogiques, l'ENSM lance une consultation pour des prestations d'entretien et de maintenance de la centrale vapeur pédagogique du site ENSM de Marseille

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est décrite au paragraphe 4 infra.

Article 3. Procédure de passation

Le marché est passé selon une procédure formalisée, l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du code de la commande publique.

Article 4. Caractéristiques principales du marché

4.1 Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre composite mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande en application des articles L2123-1, R2162-1 et suivants du code de la commande publique.

En application de l'article R2162-4 du code, chaque contrat est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sur leur durée totale (4 ans), à savoir :

- Lot 1 : 150 000 € HT.
- Lot 2 : 170 000 € HT.
- Lot 3 : 50 000 € HT.
- Lot 4 : 30 000 € HT.

4.2 Allotissement

Il s'agit d'une consultation :

☐ Non allotie

☒ Faisant l'objet de l'allotissement défini ci-après :

Lots	Dénomination des lots	Codes CPV (Nomenclature Européenne)
1	Travaux sur les installations classées haute pression	50531100-7 services de réparation et de maintenance de chaudières
2	Travaux sur les autres installations	50530000-9 services de réparation et d'entretien de machines-outils et d'installations industrielles
3	Travaux de mécanique sur machines tournantes	50532300-6 services de réparation et d'entretien de générateurs
4	Nettoyage industriel	90920000-2 Services d'hygiénisation d'installations

Un candidat peut présenter une offre pour un, plusieurs lots ou à la totalité des lots.

Il remplit un acte d'engagement par lot.

4.3 Durée du marché – Délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification au titulaire. Il est reconductible tacitement trois fois pour une durée de 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.

Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

En cas de non-reconduction, l'ENSM en informe le titulaire au plus tard un mois avant l'échéance. La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre droit à aucune indemnisation du titulaire.

4.4 Les groupements d'entreprises

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous la forme d'un groupement d'entreprises.

L'appréciation des capacités d'un groupement d'entreprises est globale.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

Quelle que soit sa forme, la composition du groupement doit être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement est désigné comme mandataire. Ce mandataire représente l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

4.5 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Pour les présents accords-cadres, la présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aussi, les présents accords-cadres ne comprennent aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

Article 5. Conditions de participation à la consultation

Le candidat ne devra pas se trouver dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 et suivants du code de la commande publique.

Conformément aux articles R2142-1 et suivants du code de la commande publique, les niveaux minimaux de capacités technique, professionnelle et financière requis pour l'admission des candidatures sont les suivants :

- Lot 1 : accréditation en cours de validité, pour les travaux sur les installations classées haute pression.

5.1. Conditions de participation propres aux groupements

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous la forme d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, conformément aux dispositions de l'article R2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

La forme du groupement n'est pas imposée.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

5.2. Dispositions relatives aux sous-traitants

La sous-traitance est autorisée pour l'ensemble des lots.

5.3. Contenu et retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) remis aux candidats contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE),
- le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- le bordereau des prix unitaires (BPU)
- la simulation de commande,
- le cadre de réponse technique,
- l'attestation de visite,

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement et à tout moment sur le profil acheteur de l'ENSM à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

5.4. Renseignements complémentaires

Les candidats sont invités à formuler leurs demandes de renseignements complémentaires, au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, sur le profil acheteur de l'ENSM à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Les réponses aux questions des candidats et les compléments éventuels au DCE, seront transmis aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Toute modification du DCE fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire pour les candidats de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'ENSM ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

5.5. Pièces à remettre par tous les candidats

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents listés ci-dessous.

Le soumissionnaire est informé qu'une réponse à la consultation vaut adhésion de sa part à l'ensemble des clauses incluses dans les documents de la consultation.

5.5.1. Pièces se rapportant à la candidature

Le candidat devra impérativement remettre les pièces suivantes au titre du dossier de sa candidature :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels au cours des trois dernières années ;
- Liste des principales fournitures ou des principaux services, en lien avec les services objet du marché, au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Copie du pouvoir concernant la personne habilitée à engager le candidat, le cas échéant ;
- Copie du/des jugements prononcé(s), si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire, le cas échéant.

En cas de groupement, l'ensemble des membres du groupement doivent remettre les pièces listées ci-dessus.

En cas de sous-traitance, le candidat fournit une déclaration (DC4) mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie le cas échéant ;

Il fournit également :

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

Conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique, dans le cas où un candidat n'a pas remis les pièces visées ci-dessus, l'ENSM lui demandera de compléter son dossier de candidature, dans un délai de 5 jours.

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

5.5.2. Pièces se rapportant à l'offre

Le candidat devra impérativement remettre les pièces suivantes au titre de dossier de son offre :

- L'acte d'engagement dûment complété ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La simulation de commande ;
- Le cadre de mémoire technique dûment complété ;
- L'attestation de visite signée par l'ENSM.

La signature de ces pièces n'est pas exigée au stade de la remise de l'offre.

Dans le cas où le candidat envisagerait de répondre à plusieurs lots, il devra impérativement et obligatoirement remettre les éléments relatifs à l'offre pour chaque lot auxquels il aura soumissionné.

5.6. Modalités de remise des plis

5.6.1. Date de remise des plis et délai de validité des offres

La date limite de réception des propositions est indiquée en page de garde. Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites sont considérés comme étant hors délai et ne sont donc pas prises en compte.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.6.2. Modalités de transmission des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du code de la commande publique, les candidats doivent **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats doivent déposer l'intégralité de leur candidature et de leur offre en un seul pli. En cas de dépôts successifs avant la date et l'heure limites, **seul le dernier pli** sera pris en compte pour l'analyse.

5.6.3. Clauses relatives à la dématérialisation

Pour pouvoir remettre une offre électronique, le candidat doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme PLACE.

Le candidat devra fournir une adresse électronique qui devra être valide durant toute la procédure de passation du marché. Elle servira d'adresse de correspondance tout au long de la procédure.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme. L'ENSM doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les documents transmis par voie électronique peuvent être rematérialisés pour signature manuscrite après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque soumissionnaire.

5.6.4. Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le soumissionnaire peut remettre dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique physique (clé USB ou CD ROM) dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et

impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante, sous pli recommandé avec accusé de réception :

ENSM
10, Quai Frissard
76600 Le Havre

Copie de sauvegarde pour le marché
Maintenance de la centrale vapeur pédagogique du site ENSM de Marseille

Candidat :

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE ACCUEIL- COURRIER

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde est rejetée et ne peut pas être examinée.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue à l'ENSM dans les délais de dépôt des offres pour un événement qui n'est pas du fait du candidat ou si elle n'a pas pu être ouverte par l'ENSM.

5.6.5 Langue utilisée

Les propositions sont rédigées en langue française.

5.6.6 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclut le marché en euros.

Article 6. Visite sur site

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats devront **obligatoirement** visiter le site. Les visites se dérouleront **uniquement** à une de ces trois dates :

- 04/05/2026 à 9h, 11/05/2026 à 9h, 27/05/2026 à 9h.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent préalablement s'inscrire en contactant :

Monsieur Cyril Delher - Directeur de site
cyril.delher@supmaritime.fr

Monsieur Serge Fiorillo - Agent de maintenance pédagogique
serge.fiorillo@supmaritime.fr

L'attestation de visite devra obligatoirement être jointe à l'offre.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué la visite obligatoire est éliminée.

Article 7 Méthodes d'analyse et de classement des offres

7.1 Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au vu des documents produits par le candidat, énumérés à l'article 5.5.1 du présent règlement de la consultation.

L'examen de la candidature peut être réalisé à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Le candidat qui est interdit de soumissionner à un marché public est éliminé.

Un candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants est également éliminé.

7.2 Examen des offres

Les offres irrégulières, inacceptables, anormalement basses et inappropriées sont écartées de l'analyse des offres.

Les offres restantes sont analysées et classées selon les critères pondérés suivants :

Pour le lot 1 :

Critères	Pondération
Prix, sur la base du montant total HT : - des lignes 1 à 6 du BPU (surlignées en gris), noté sur 30 points (soit 5 points par ligne) : - des simulations de commande lot 1, noté sur 20 points Selon la formule suivante : Le nombre de point maximum alloué pour le prix le plus bas puis classement relatif : $(\text{prix le plus bas} / \text{prix analysé}) * \text{le nombre de point maximum alloué}$	50 points
Valeur technique, appréciée sur la base du cadre de réponse technique : - Sous-critère 1, Pertinence technique, noté sur 20 - Sous-critère 2, Pertinence des délais proposés pour la réalisation des prestations, noté sur 10 - Sous-critère 3 Pertinence de l'organisation des moyens humains proposés pour la réalisation des prestations, noté sur 10	40 points
Développement durable, apprécié sur la base du cadre de réponse technique, noté sur 10	10 points

Pour les lots 2, 3 et 4 :

Critères	Pondération
Prix, sur la base du montant total HT des simulations de commande par lot : 50 pour le prix le plus bas puis classement relatif : $(\text{prix le plus bas} / \text{prix analysé}) * 50$	50 points
Valeur technique, appréciée sur la base du cadre de réponse technique : - Sous-critère 1, Pertinence technique, noté sur 20 - Sous-critère 2, Pertinence des délais proposés pour la réalisation des prestations, noté sur 10 - Sous-critère 3 Pertinence de l'organisation des moyens humains proposés pour la réalisation des prestations, noté sur 10	40 points
Développement durable, apprécié sur la base du cadre de réponse technique, noté sur 10	10 points

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires (BPU) prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant de la simulation de commande sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans cette simulation de commande seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour l'application de la formule de prix.

Les notes obtenues seront additionnées ; le candidat le mieux classé sera retenu.

En cas de classement ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat le mieux placé sur le critère Prix se voit déclarer attributaire pressenti en attendant qu'il ait fourni les documents visés à l'article suivant.

Article 8 Attribution du marché

Au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur demande à l'attributaire de lui fournir :

- L'extrait de casier judiciaire n°2 (ou attestation sur l'honneur)
- Un certificat ou une attestation de moins de 6 mois prouvant qu'il à jour de ses obligations fiscales ;
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale de moins de 6 mois émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions.

L'attributaire devra signer l'acte d'engagement.

Si le pli déposé par le candidat retenu contient déjà l'ensemble de ces documents, en cours de validité, le marché pourra lui être attribué sans délai.

Article 9 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats doivent faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leur demande uniquement par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Article 10 Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76005 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 58 35 00
Email : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76005 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 58 35 00

Email : greffe.ta-rouen@juradm.fr